

**CPP**

Commission Paritaire Professionnelle  
Convention Collective de Travail dans le secteur social parapublic vaudois

---

**RAPPORT**

**D'ACTIVITES**

**3<sup>ème</sup> EXERCICE**

**2016**

## 1. Organisation de la CPP.

### 1.1. Historique.

A la suite de l'entrée en vigueur de la CCT au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CPP a été constituée en Association au sens des articles 60 et suivants du CCS le 6 février 2014.

### 1.2. Composition et fonctionnement de la CPP / membres et suppléants.

#### Plateforme des employeurs (PFE)

AVOP	Mme Sylvette Bonzon
AVOP	M. Thierry Dietrich
AVOP	M. André Künzli
AVOP	M. Jean-Marc Pignat
AVOP	M. Jean-Pierre Prahin
AVOP	Mme Valérie Sendon
AVOP	M. Jean-Jacques Schilt
AVOP	Mme Catherine Staub
AVOP	M. Patrick Cherpillod, suppléant
AVOP	Mme Isabelle Hermann, suppléante
AVOP	M. Jean-Yves Tharin, suppléant
AVOP	Mme Florence Vallat

#### Plateforme des travailleurs (PFT)

AvenirSocial	M. Taoufik El Hamidi
AvenirSocial	Mme Ana-Bel Martinez
FSF	M. Cyrille Perret
SPV-AVMES	M. Yves Froidevaux
SSP	Mme Vanessa Monney jusqu'au 31.12.
SSP-thérapeutes	Mme Hélène Pauchon jusqu'au 30.06.
SUD	M. Bernard Krattinger
Thérapeutes	Mme Christel Bruand
AvenirSocial	Mme Christine Guinard-Dumas, suppléante
FSF	M. Rémy Châtelain, suppléant
SSP	M. Pierre-Yves Oppikofer, sup. jusqu'au 30.06.
SSP-thérapeutes	M. Julien Cart, suppléant jusqu'au 30.06.
SUD	Mme Pauline Grosset, suppléante

Durant cette année, la présidence a été exercée par M. André Künzli et la vice-présidence par M. Cyrille Perret.

### 1.3. Secrétariat.

Le travail de secrétariat fait l'objet d'un contrat de prestations entre l'AVOP et la CPP. Ce contrat est arrivé à échéance le 31.12.2016. Il a été reconduit en 2017.

La secrétaire assure l'organisation et le suivi des séances du Bureau, de la CPP, des deux sous-commissions permanentes, d'une sous-commission ad hoc et des trois groupes de travail. Elle assure les relations avec tous les partenaires externes de la CPP. Elle est en charge de l'établissement des comptes, budgets, bilans de la CPP et de la perception de la contribution professionnelle.

La secrétaire a rédigé 51 procès-verbaux de séances ou rapports.

La charge de travail dépasse largement le taux d'activité de la secrétaire. Le Bureau est chargé de trouver une solution afin de réorganiser ce poste.

## 2. Activités de la CPP.

Les partenaires sociaux de la CCT Social ont consolidé sans relâche l'assise de la convention collective de travail. Durant cette troisième année, la CPP a finalisé les annexes manquantes et a traité des objets suivants en plus des différents sujets mentionnés ci-dessous dans les points concernant les sous-commissions et groupes de travail :

- ✓ Validation de l'Annexe 18 relative à l'assurance obligatoire contre les accidents non professionnels.
- ✓ Discussion sur le bien-fondé d'interpréter l'article 3.9 Service de piquet. Au final, la CPP a décidé de ne pas établir d'interprétation. La définition du terme « piquet » figure sur le site internet de la CPP.
- ✓ Clarification du mode de communication à l'interne (parties signataires, institutions) et à l'externe. Cette clarification a fait l'objet d'une modification du règlement interne de la CPP.
- ✓ A la demande de l'Etat, rencontre avec le SASH et le SPAS au sujet de la filière psychiatrique et de son nouveau mode de financement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les institutions concernées sont soit à l'AVDEMS ou à l'AVOP avec deux CCTs différentes.
- ✓ Renégociation de l'article 3.13 Pauses. La PFE a refusé de modifier l'article 3.13.
- ✓ Discussion sur le bien-fondé d'interpréter l'article 3.17 Camps et séjours. La CPP a décidé de ne pas rédiger d'interprétation et de demander les directives en la matière aux institutions.
- ✓ A la demande de l'Etat, rencontre avec le Chef du DSAS au sujet des conditions de travail appliquées aux veilleurs II et surveillants I dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La CPP a été contrainte de modifier certaines dispositions pour des questions financières.

- ✓ La CPP a débattu sur la question de fond au sujet de la classification au titre ou à la fonction. Les fonctions des secteurs administratif et hôtelier/intendance/cuisine/technique sont classifiées à la fonction et les fonctions de tous les autres secteurs au titre. La discussion a débouché sur un mandat de reconsidérer la classification des secteurs administratif et hôtelier/intendance/cuisine/technique. Ce mandat a été confié à la SC de classification des fonctions.

Au 31 décembre 2016, 39 établissements de la Phase I, 10 établissements de la Phase II et 13 établissements de la Phase III sont soumis à la CCT Social pour un total de 7'234 travailleurs dont 2'296 hommes (31.7%) et 4'938 femmes (68.3%).

### **3. Activités du Bureau.**

Le Bureau de la CPP, constitué du Président, du Vice-Président et de la secrétaire, s'est réuni 10 fois afin de préparer les 10 séances plénières de la CPP et de traiter les affaires courantes.

Il a poursuivi son travail de préparation des séances de la CPP et de gestion des affaires courantes.

### **4. Activités des sous-commissions.**

#### **4.1. Sous-commission de classification des fonctions.**

La SC de classification des fonctions s'est réunie à 10 reprises. Elle a proposé les objets suivants pour validation à la CPP :

- ✓ Proposition de classification des fonctions académiques (maître de sport, de travaux manuels, de rythmique et de natation) dans le secteur de l'enseignement spécialisé. La proposition a été rejetée par la PFT.
- ✓ Non-reconnaissance en Suisse des titres étrangers d'art-thérapeutes et de musicothérapeutes. La SC n'a pas terminé son travail.
- ✓ Classification des auxiliaires (aide aux repas, transport, devoirs, etc.). La SC n'a pas terminé son travail.
- ✓ Proposition de classification des détenteurs du Master en éducation précoce spécialisée dans la grille du secteur éducatif. La proposition a été validée par la CPP. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ✓ La SC a entamé une révision de la classification des secteurs administratif et hôtelier/intendance/cuisine/technique. Ce travail se poursuivra en 2017.

#### 4.2. Sous-commission d'examen des objets d'interprétation de la CCT.

La SC d'interprétation s'est réunie à 3 reprises. Les mandats suivants lui ont été confiés par la CPP :

- ✓ Reprendre l'application de l'article 3.12 Repos et proposer des solutions d'allègement. Sur proposition de la SC, la CPP a validé le 13 décembre 2016 un complément de l'interprétation no 1 relatif à l'alinéa 2 de l'article. Le travail concernant l'alinéa 1 se poursuivra en 2017.
- ✓ Travailler sur l'application de l'article 3.13 Pauses. Un complément de l'interprétation no 2 est en cours. Le travail se poursuivra en 2017.

#### 4.3. Sous-commission de suivi des contrôles

La SC de suivi des contrôles s'est réunie à 6 reprises. Elle a finalisé la procédure de contrôle des institutions et des documents y relatifs. Elle a formé les 6 contrôleurs issus des deux plateformes.

Les contrôles ont débuté durant le 2<sup>ème</sup> semestre. 5 institutions ont été contrôlées et deux d'entre-elles ont reçu une attestation de conformité : la Fondation Ecole Pestalozzi à Echichens et la Fondation Entre-Lacs à Yverdon-les-Bains. Le suivi des 3 autres institutions continuera en 2017.

#### 4.4. Sous-commission ad hoc article 9.3 Veilleurs II et surveillants I.

La SC ad hoc article 9.3 Veilleurs II et surveillants I s'est réunie une fois. Elle a proposé que les veilleurs II et surveillants I soient intégrés dans la CCT dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sans renégociation de leur statut. La CPP a validé cette proposition le 11 octobre 2016. Les services de l'Etat n'ont pas validé cette décision.

#### 4.5. Sous-commission ad hoc Annexes 12-16.

La SC ad hoc Annexe 12 relative à l'organisation du travail pour le travailleur soumis à un horaire scolaire et Annexe 16 relative aux thérapeutes s'est réunie à 2 reprises. Elle a finalisé les deux annexes qui ont été validées par la CPP le 14 juin 2016 pour l'Annexe 16 et le 5 juillet 2016 pour l'Annexe 12.

#### 4.6. GT ad hoc LPP.

Le GT ad hoc LPP s'est réuni à 2 reprises. Il a été mandaté par la CPP afin d'établir une procédure de comparaison entre les différents fonds de prévoyance de façon exhaustive conformément à l'article 3.35 Institution de prévoyance alinéa 1 et 6.3 Institution de prévoyance. Le travail se poursuivra en 2017.

#### 4.7. GT ad hoc protocole.

Le GT ad hoc protocole s'est réuni à 2 reprises. A la suite du travail effectué en 2015, la vérification entre les montants articulés par l'Etat et la réalité ont abouti au constat qu'environ 1 million de francs a été économisé. Le GT a proposé des pistes d'amélioration des conditions pour les travailleurs de nuit. La CPP a validé l'une des propositions le 14 juin 2016.

#### 4.8. GT 15 millions.

Le GT ad hoc 15 millions s'est réuni une fois afin de préparer une séance qui s'est tenue avec les financiers du SPAS, du SPJ et du SESAF. La séance avait pour but de parler de l'utilisation des 15 millions pour la mise en application de la CCT. La démarche de la CPP était trop hâtive. Les résultats seront connus en 2018.

### 5. Activités de la Commission Tripartite congé sabbatique des éducateurs sociaux.

La Commission Tripartite est composée de :

M. Thierry Dietrich, plateforme des employeurs, Président  
Mme Ana-Bel Martinez, plateforme des travailleurs  
Mme Sonia Kursner pour le SPAS jusqu'au 31.12.2016  
M. Jean-Claude Pisani pour le SPJ  
M. Philippe Nendaz pour le SESAF

Le secrétariat est assuré par Mme Nicole Cornuz.

La Commission Tripartite s'est réunie 1 fois. Elle a traité 3 demandes pour le SPAS, 9 demandes pour le SPJ et 1 demande pour le SESAF. 1 congé est à cheval sur les années 2017 et 2018, 8 congés auront lieu en 2017, 2 congés ont dû être reportés en 2018 et 2 demandes devront être représentées en 2017.

### 6. Site internet de la CPP.

Le site internet de la CPP ([www.cctsocial-vaud.ch](http://www.cctsocial-vaud.ch)) a été consulté 37'513 fois en 2016, soit deux fois plus qu'en 2015, avec des pics durant les mois d'avril et mai.

## **7. Perception de la contribution professionnelle.**

La perception de la contribution professionnelle a été effectuée par le secrétariat. Le taux de la contribution professionnelle a été fixé à 0.05% de la masse salariale soumise à la CCT.

Cette contribution professionnelle a été prélevée auprès de 62 établissements des Phases I, II et III. Elle s'est élevée à CHF 180'663.14.

La CPP a apprécié le respect par les employeurs des délais de réponses de renvoi des déclarations de la masse salariale et de paiements.

## **8. CCT.**

La CCT a été imprimée à 4'000 exemplaires et distribuée dans les établissements des Phases I, II et III.

## 9. Etats financiers 2016

<b>Comptes d'exploitation (avant répartition du résultat)</b>		
CPP du secteur social parapublic vaudois		
Année	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Contribution professionnelle <b>1</b>	180'663.12	141'847.66
Amendes	0.00	0.00
Autres produits	0.00	-100.00
Arrondis encaissés	0.02	0.07
<b>Chiffre d'affaires résultant de la contribution professionnelle</b>	<b>180'663.14</b>	141'747.73
<b>Charges prestations de tiers et indemnités de séances</b>		
Prestations de tiers AVOP	-60'003.30	-50'760.00
Séances de Bureau	-4'900.00	-4'000.00
Séances de la CPP	-29'000.00	-25'200.00
Séances SC classification des fonctions	-11'000.00	-8'800.00
Séances SC d'examen des objets d'interprétation	-3'800.00	-2'200.00
Séances SC ad hoc diverses	-11'200.00	-17'800.00
Séances SC de suivi des contrôles	-13'600.00	
Contrôles des institutions et formation contrôleurs	-11'062.40	
Location de salles hors contrat de prestations <b>2</b>	-400.00	-550.00
Autres frais	-2050.00	-131.80
Frais de déplacements	-336.00	-296.80
<b>Total</b>	<b>-147'351.70</b>	-109'738.60
<b>Résultat brut après charges prestations et indemnités</b>	<b>33'311.44</b>	32'009.13
<b>Autres charges d'exploitation fonctionnement</b>		
Matériel de bureau	-538.65	-272.35
Impression CCT	-10'181.15	-4'766.90
Frais de port	-360.00	-350.00
Cadeaux	-0.00	-47.90
Charges de licences et de mise à jour informatique	-192.00	-192.00
Maintenance / Hotline logiciel	-	-
Nom de domaine et site internet	-523.90	-523.90
<b>Total</b>	<b>-11'795.70</b>	-6'153.05
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts</b>	<b>21'515.74</b>	25'856.08
<b>Produits financiers</b>	0.00	3.45
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>21'515.74</b>	25'859.53
<b>Impôts</b>	-3'561.00	-2'435.65
<b>Résultat bénéfice de l'exercice après impôts</b>	<b>17'954.74</b>	23'423.88



## Comptes de bilan (avant répartition du résultat)

CPP du secteur social parapublic vaudois

Année

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Liquidités	51'889.87	33'216.45
Créances / contribution professionnelle <b>3</b>	1'440.00	2'353.65
Actifs transitoires <b>4</b>	8'567.43	9'696.26
<b>Actifs circulants d'exploitation</b>	<b>61'897.30</b>	45'266.36
<b>Total des actifs</b>	<b>61'897.30</b>	<b>45'266.36</b>
Dettes à court terme	1'221.00	0.00
Passifs transitoires	0.00	0.00
Provisions pour impôts directs <b>5</b>	2'868.10	5'412.90
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>4'089.10</b>	5'412.90
Capital	39'853.46	16'429.58
Bénéfice/perte de l'exercice	17'954.74	23'423.88
<b>Fonds propres</b>	<b>57'808.20</b>	39'853.46
<b>Total du passif</b>	<b>61'897.30</b>	<b>45'266.36</b>

## Annexe aux comptes 2016

CPP du secteur social parapublic vaudois.

La CPP du secteur social parapublic vaudois est une association sans but lucratif au sens des articles 60 et suivants du CCS. Elle a son siège à 1004 Lausanne, Av. de la Vallombreuse 51. L'Association n'est pas inscrite au registre du commerce du Canton de Vaud.

La CPP a décidé lors de sa séance plénière du 11 mars 2014 d'effectuer un contrôle interne des comptes. Les contrôleurs sont : M. Bernard Krattinger, représentant la plateforme des travailleurs, M. Jean-Marc Pignat, représentant la plateforme des employeurs.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable Suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations).

### **Commentaires du compte d'exploitation.**

1. Contribution professionnelle. Le montant de CHF 180'643.12 est constitué de la contribution professionnelle 2016 soit le 1<sup>er</sup> acompte de CHF 86'142.50, le 2<sup>ème</sup> acompte de CHF 85'953.15 + l'ajustement selon déclaration de la masse salariale 2016 CHF 8'567.43.
2. Location de salles hors contrat de prestations avec l'AVOP. Le montant de CHF 400.- est facturé par l'Ecole Pestalozzi à Echichens pour les séances du Bureau.

### **Commentaires du bilan.**

3. Créances contribution professionnelle. Le montant de CHF 1'440.- est constitué des acomptes de novembre 2016 non-payés au 31.12.2016.
4. Actifs transitoires. Le montant de CHF 8'567.43 est constitué de l'ajustement de la contribution professionnelle selon les déclarations de la masse salariale 2016.
5. Provision pour impôts directs. Le montant de CHF 2'868.10 est constitué des impôts 2016 CHF 3'561.- pas encore perçus ./.. la différence de la provision 2015 CHF 692.90.

## 10. Rapport des contrôleurs des comptes.

# CPP

Commission Paritaire Professionnelle  
Convention Collective de Travail dans le secteur social parapublic vaudois

Aux membres de la CPP

Prilly, le 29 mars 2017

### Révision des comptes 2016 de la Commission Paritaire Professionnelle de la CCT du secteur social parapublic vaudois

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 6 chiffre 1 des statuts du 6 février 2014 de la CPP, et selon la décision prise au PV de la séance CPP du 13 décembre 2016, les soussignés ont effectué le contrôle de la comptabilité et des comptes annuels de la CPP (Commission Paritaire Professionnelle), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

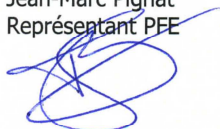
Sur la base des pièces comptables fournies, du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, nous, MM. Bernard Krattinger, membre de la Fédération syndicale SUD, et Jean-Marc Pignat, membre de l'AVOP, avons procédé à des analyses et examens par sondages de manière suffisante à pouvoir former notre opinion.

Nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble selon le nouveau droit comptable et remercions la secrétaire de la CPP de son travail.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la secrétaire de la CPP, à la CPP et aux contrôleurs internes.

- Le total du bilan s'élève à : **CHF. 61'897.30**
- dont le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2016  
et après impôt un excédent de recettes de : **CHF. 17'954.74**

Jean-Marc Pignat  
Représentant PFE



Bernard Krattinger  
Représentant PFT

